COMMUNAUTÉ FRANÇAISE 8 bis
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE RÉGIME 1

DOSSIER PÉDAGOGIQUE

UNITÉ DE FORMATION

ESI - SOCIÉTÉ: APPROCHE INTÉGRÉE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

CODE: 050201U11D1
Code du domaine de formation : 001
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE INTER-RÉSEAUX

Approbation du Gouvernement de la Communauté française
sur avis conforme de la Commission de concertation: 24 juillet 1996

ESI - SOCIÉTÉ: APPROCHE INTÉGRÉE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE TRANSITION

1. FINALITÉS DE L'UNITÉ DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socioéconomiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Les finalités de cette unité participent à l'acquisition des capacités finales de la section.

En particulier, l'unité de formation doit permettre à l'étudiant:

- de s'approprier des éléments de culture générale permettant et facilitant son intégration dans le milieu scolaire et dans la société en découvrant le rôle de l'action sociale, scientifique et technique de l'homme, non pas dans une perspective «professionnalisante» mais comme composante à part entière de la formation globale;
- d'affiner la maîtrise progressive de la situation des événements dans le temps;
- de prendre conscience de l'évolution des sciences et des techniques et de son effet sur notre environnement social, culturel et spatial;
- de développer ses capacités d'autonomie et de liberté en découvrant la pluralité des systèmes de référence des modes de pensée, de vie.

2. CAPACITÉS PRÉALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- Lire et comprendre un message simple, lié à la vie quotidienne, plus précisément:

  - lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation;
  - répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites;
  - consulter des ouvrages de références familiers, tels que dictionnaires, annuaires, tables de matières.

- S'exprimer oralement et par écrit

  - produire des énoncés variés (informatifs, narratifs, injonctifs, expressifs), au message simple mais clair.

À l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation, les majuscules et l'écriture sera lisible.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

CERTIFICAT D'ÉTUDES DE BASE.

3. HORAIRE MINIMAL DE L'UNITÉ DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Société: approche intégrée	CG	A	128
3.2. Part d'autonomie		P	32
		Total des périodes	160

NB 1 période comporte 50 minutes.

4. PROGRAMME

L'élève doit être capable, au départ de la lecture de documents ou d'ouvrages, par la visite d'une exposition, d'un musée, par l'exploitation des moyens audiovisuels...:

- de s'éveiller aux réalités culturelles et économiques de la vie en société;
- de situer une action sociale, une découverte scientifique ou l'application d'une technique dans les perspectives suivantes:
  - l'évolution du bien-être humain;
  - la nécessité économique;
  - l'implication scientifique;
  - le traitement de l'information;
  - le cadre géographique et historique;
- d'analyser et confronter la diversité des applications dans la vie quotidienne;
- de se constituer une documentation dans au moins deux domaines choisis selon son intérêt et son projet personnel;
- de prendre conscience, à l'occasion de la démarche de constitution d'une documentation personnelle, des convergences et des divergences existant entre des personnes ou groupes de personnes et de l'influence de ce phénomène sur l'information;
- de faire preuve de fiabilité, d'esprit critique, d'originalité dans les méthodes d'investigation utilisées.

5. CAPACITÉS TERMINALES

En fin de formation, le seuil de réussite sera atteint si l'étudiant est capable:

- de présenter oralement un travail personnel au départ d'un document portant sur un sujet déterminé en fonction de son intérêt personnel;
- de restituer le sujet traité par rapport à:
  - l'évolution du bien-être humain;
  - la nécessité économique;
  - la découverte scientifique;
  - l'évolution des techniques.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de:

- la clarté des explications;
- la validité des rapports établis en fonction de:
  - l'évolution du bien-être humain;
  - la nécessité économique;
  - la découverte scientifique;
  - l'évolution des techniques.

6. CHARGÉ DE COURS

Un enseignant habilité à donner, sous une dénomination apparentée, les cours d'histoire, de géographie, de sciences économiques, de sciences, de langue maternelle.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ce dossier peut être obtenu au prix de 50 francs, éventuellement augmenté de frais d'expédition, au Centre technique et pédagogique de l'Enseignement de la Communauté française, route de Bavay, 2B à 7080 Frameries, tél. (065)66 73 22, fax (065)66 14 21.
L'ensemble des 10 dossiers de la section «CESI - Orientation générale» peut être obtenu à la même adresse au prix de 200 francs.